



Service de répit à domicile

Présentation

Halte Pouce se propose d'aider les familles à trouver des intervenants qui pourront s'occuper de leurs enfants handicapés. Puis d'assurer un suivi de l'intervention.

Dans quels cas ?

Cette aide peut être demandée pour de multiples raisons. Ainsi un intervenant peut être sollicité par exemple pour :

- **des gardes à domicile** : un service rendu par du personnel qualifié pour s'occuper de la personne porteuse d'un handicap, que ce soit pour la journée, la nuit ou pour quelques heures.
- **des aides pour les loisirs** : un service d'accompagnement des enfants et des adolescents pour qu'ils accèdent aux loisirs ordinaires.

En quoi cela consiste ?

Cela consiste à effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à l'accueil, à la garde et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants : préparer et aider à la prise des repas, effectuer la toilette, habiller, changer l'enfant, concourir à son éveil (prévoir, organiser et participer à des exercices et jeux éducatifs, ...), accompagner éventuellement l'enfant vers les lieux de prise en charge, ...

Modalités

Le responsable du service rencontre la famille afin de déterminer le besoin et d'élaborer ensemble le projet d'accompagnement.

Le responsable du service assure ensuite la sélection d'un intervenant qu'il proposera à la famille (qui sera l'employeur de l'intervenant).

Un suivi personnalisé et régulier pourra être mis en place, qui s'articulera avec les éventuelles autres prises en charge pré-existantes de l'enfant.

** Les intervenants sont des professionnels du handicap, des personnes sensibilisées, des étudiants du milieu médico-social, ...*

Tarif

A l'heure (variable selon le type de prestation).

N'hésitez pas à nous consulter.

A noter que :

** les frais supportés par les familles sont considérés comme des frais liés au handicap et peuvent prétendre à une compensation financière (AEEH ou PCH).*

** les intervenants sont payés par les familles en chèques emplois services universels (CESU), avec un crédit d'impôt de 50 % de la totalité des sommes payées.*

** Dans le cas de prestations pour une personne bénéficiant de l'AEEH, les charges à payer sur les salaires des intervenants sont réduites.*

Coordonnées de l'association

Accueil des familles et adresse postale

1620 rue de Saint Priest

34090 Montpellier

☎ : 04.67.42.94.10 / 06 60 67 38 53

🌐 : <http://www.halte-pouce.fr> / e-mail : contact@halte-pouce.fr